

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAE 171** Subvention (14.100 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fontaine O Livres, et de signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention de fonctionnement de 14.100 euros à l'association domiciliée 13, rue de Vaucouleurs (11e) (SIMPA n°5521, dossier 2019-08264), au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 14.100 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**